

CONDITIONS GÉNÉRALES

Acceptation des conditions générales

Le client faisant appel aux services de la société Fil rouge conception graphique représentée par Madame Myriam Trémols reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes. Pour ce faire, le client apposera pour acceptation de la commande, la date et sa signature au bas de l'offre.

Tarifs et prestations de service

Les prix stipulés sur l'offre sont valables trois mois à partir de la date d'émission de celle-ci, sauf indication spéciale. Les prix restent fermes et irrévocables si la commande intervient durant ce délai. La TVA est facturée en sus. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis. Conséquence, toutes prestations non-énoncées ne seront pas comprises, ne pourront pas faire l'objet d'une réclamation et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire ou seront facturées au tarif horaire mentionné sur l'offre, en tant que corrections d'auteur.

Durée du contrat

L'échéance du contrat est celle de la date de livraison prévue ou celle mentionnée dans les annexes ou offre, à défaut, celle où la prestation est réputée rendue.

Éléments et prestations externes

Les éléments divers éventuellement nécessaire à la réalisation des prestations de Fil rouge conception graphique et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression. La rédaction des textes ne fait également pas partie des prestations de Fil rouge conception graphique, sauf demande explicite.

Garanties de paiement

A tout moment, Fil rouge conception graphique est en droit de demander au client des acomptes et/ou des garanties liés au paiement du prix, quand bien même de tels acomptes et/ou garanties n'avaient pas été mentionnés initialement. En cas de litige sur un mandat, les autres mandats ne sont pas tenus en compte. Le paiement de ceux-ci se font sans faute. Chaque mandat est traité séparément. **Pour chaque mandat un délai est prévu. Si celui-ci fait l'objet d'une urgence, Fil rouge conception graphique se réserve le droit d'augmenter ses tarifs de 15%, en avertissant son client.** Le délai normal est de minimum 5 jours ouvrables dès réception du matériel pour la confection de la première épreuve et de minimum 3 jours ouvrables pour la deuxième épreuve et suivantes dès réception des corrections.

Tarif horaire

Il n'y a pas de tarif horaire fixe. Celui-ci varie entre 90.– et 120.– en fonction de la complexité du mandat et des exigences du client. Tout prix en sus de l'offre (corrections d'auteur) est clairement stipulé au client.

Facture et conditions de paiement

Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est due au maximum 10 jours après l'émission de celle-ci. **Un intérêt de 4% sera facturé en sus pour chaque rappel de paiement envoyé. Les rappels sont payables à 10 jours.**

Bon de commande, début des travaux et annulation

L'offre signée par le client vaut pour acceptation de celle-ci et des conditions générales et fait office de bon de commande. Celle-ci peut être envoyée par courrier ou courriel. Exclusivement et seulement une fois le bon de commande signé et envoyé, le travail pourra débuter. **30% du montant devisé sera facturé en cas d'annulation de la commande avant la soumission de la première épreuve et 70% après celle-ci. Ce même pourcentage sera demandé passé le délai de 30 jours de mise en attente du mandat. Les éventuels frais engagés ainsi que les avances consenties, tels qu'achats d'image, de papier ou d'outil de fabrication par des sous-traitants, etc. seront facturés en sus.**

Délai de livraison

Le délai de livraison est celui convenu par les parties dans l'offre, le contrat, ou les annexes acceptés par le client. **Tout retard imputé au client dans l'expédition des différents supports, manuscrits et/ou originaux engendrera un prolongement du délai de livraison au prorata du dépassement du délai convenu par les parties pour la remise de matériel.** Si aucun délai de livraison n'a été fixé, Fil rouge conception graphique est tenu de livrer dans un délai raisonnable. Fil rouge conception graphique est déchargé de toute responsabilité envers le client pour tout dommage qu'il subit, lui ou une tierce personne, résultant du dépassement du délai de livraison, dans les cas cités ci-dessous:

- le matériel original n'est pas remis dans le délai convenu entre les parties ou si le client retarde l'exécution;
- le matériel est incomplet, défectueux, imparfait et nécessite des modifications;
- il y a dépassement des heures de travail initialement convenues, dans le cas de corrections d'auteur, quelle qu'en soit l'importance;

- le client modifie la commande initiale et/ou demande des travaux supplémentaires;
- le bon à tirer n'est pas remis ou envoyé dans le délai convenu;
- en cas de force majeure tels que pannes de courant et endommagement ou panne informatique.

Le dépassement du délai de livraison dans les circonstances susmentionnées ci-dessus ne permet pas au client d'invalider, de résoudre ou encore de résilier le contrat conclu avec Fil rouge conception graphique ou encore de demander des dommages et intérêts. Il en est de même pour les imprimeurs ou éventuels sous-traitants. **Lorsque le client retarde l'exécution de la commande, pour des raisons qui lui appartiennent ou par des retards dans la fourniture d'éléments indispensables, un acompte représentant le 30% du forfait convenu devient exigible un mois après les délais de mise en service prévus pour dédommagement des éventuelles pertes et frais de dossier liés au même titre qu'une annulation de mandat.**

Sous-traitance

Fil rouge conception graphique a en tout temps le droit de confier à des sous-traitants l'exécution totale ou partielle des prestations mandatées. Fil rouge conception graphique demeure toutefois responsable dans un tel cas de la bonne exécution des prestations, dans la même mesure et de la même manière que pour les prestations effectuées par ses soins.

Epreuves et bon à tirer

La quantité d'épreuves et maquettes diffère selon le type de travail à effectuer et est clairement indiquée sur l'offre.

Toute épreuve, maquette et/ou correction exécutées en supplément à l'offre initiale sont considérées comme correction d'auteur et facturées en sus au tarif horaire entre CHF 90.– et 120.–.

Les maquettes non utilisées restent la propriété de Fil rouge conception graphique. Plusieurs bons à tirer peuvent être soumis au client afin d'en valider les différentes étapes de l'avancement des travaux. Ces bons à tirer doivent être datés et signés. **Toutes modifications du client après ces signatures sont soumises à une facturation. Sur un bon à tirer le client devra vérifier l'orthographe (Fil rouge conception graphique ne prend pas en charge les erreurs orthographiques, sauf si le devis le stipule), la disposition des éléments, le contenu en général. Seuls les couleurs et le papier ne peuvent être validés dans ces bons à tirer. Le client peut cependant demander par écrit, une épreuve contractuelle (pour les couleurs), aux frais de ce dernier.**

Facturation supplémentaire/corrections d'auteur

Sont considérées comme corrections d'auteur les prestations suivantes:

- changement d'avis et modification du contenu des prestations décrites dans l'offre et/ou annexes;
- exécution des prestations incorrectes, inexactes, incomplètes ou retardées imputées au client;
- toute épreuve, maquette et/ou correction exécutées en supplément à l'offre initiale;
- modifications/corrections d'auteur une fois le bon à tirer signé.

Responsabilités

La responsabilité de Fil rouge conception graphique est limitée à la réparation du dommage direct subi par le client dans l'exécution des prestations convenues (non-exécution, demeure, absence de diligence ou violation des obligations contractuelles), à condition qu'il soit établi sans contestation possible que ce dommage direct a été causé par Fil rouge conception graphique par négligence grave ou intentionnellement. Toute responsabilité de Fil rouge conception graphique pour dommage indirect est expressément exclue: manque à gagner, bénéfices et économies non réalisés, sur emploi pour le client, revendications des tiers, etc. Toute responsabilité de Fil rouge conception graphique est expressément exclue lorsque des circonstances qui ne lui sont pas imputables l'ont empêchée de fournir à temps et parfaitement les prestations convenues. **En tout état de cause, l'indemnisation découlant de la responsabilité de Fil rouge conception graphique ne pourra dépasser le montant payé par le client pour les prestations effectuées.**

Pour toute éventuelle dégradation ou perte du matériel original fourni (tels que tableaux, photographies, textes anciens ou support quelconque), le client peut exiger un dédommagement. Cependant, le montant de l'éventuel dédommagement doit être estimé et fixé par écrit lors de la commande et de l'acquisition du matériel par Fil rouge conception graphique. **En aucun cas, il ne pourra être demandé un dédommagement à Fil rouge conception graphique sans estimation de la valeur du matériel préalablement définie.**

Le client souhaitant confier la responsabilité à Fil rouge conception graphique pour la recherche de sous-traitants donne, de ce fait, mandat à l'agence pour demander des offres à des tiers au nom de celle-ci (afin de maintenir la confidentialité du mandat initial) et le cas échéant de passer commande auprès des intervenants choisis. La commande quant à elle est faite au nom du mandant initial et sous-entend qu'il a lui-même passé la commande, ce qui l'engage intégralement. En cas de litige entre le client et les sous-traitants, Fil rouge conception graphique peut être appelé à jouer le rôle d'interlocuteur et/ou de médiateur cependant, il ne pourra en aucun cas lui être imputé les conséquences du désaccord, notamment le paiement de la facture en cas de refus de livraison ou de paiement dans le cas où le client serait insolvable. Cette même règle s'applique également dans le cas où le client quitterait la Suisse ou n'aurait plus de domicile connu au moment de l'énoncé de la facture.

Impression, reliure et travaux d'après

Le client peut mandaté Fil rouge conception graphique pour le suivi de production tels que l'impression offset, numérique, sérigraphie ou autre, la reliure, les travaux d'après, etc.

Les bons à tirer ou à relier fournis par les imprimeurs ou autres sous-traitants sont de la responsabilité de Fil rouge conception graphique. Il n'est aucunement responsable des erreurs éventuelles d'impression et/ou de finition qui diffèrent du bon à tirer. **Le prix indiqué pour ce type de prestation comprend 10% de commission d'agence attribuée à Fil rouge conception graphique.** Lorsque le client passe lui-même commande d'une impression, Fil rouge conception graphique ne prend aucune responsabilité quant au résultat final. Il ne peut pas être tenu responsable dans le cas où le bon à tirer du sous-traitant est signé par le client lui-même ou si celui-ci accepte le lancement de production sans avoir préalablement signé de bon à tirer.

Droit de contestation

Toute éventuelle réclamation pour erreur quelconque ou mal-façon doit être annoncée au plus tard 10 jours dès réception de la marchandise. Il en va de même pour contester une facture.

Droits d'auteur et propriété intellectuelle

Le client garantit que tout document transmis à Fil rouge conception graphique, par lui, ses auxiliaires et/ou ses représentants est libre de tous droits d'auteur qui interdiraient l'exécution des prestations promises.

Propriété intellectuelle et propriété des travaux réalisés

Les œuvres créées par Fil rouge conception graphique sont soumises aux dispositions légales sur le droit d'auteur en particulier la Loi fédérale concernant le droit d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques du 7.12.1922. **Toute création au sens de la LDA du 9 octobre 1992, est la propriété exclusive de Fil rouge conception graphique qui est titulaire de tous les droits d'auteur y relatifs. A défaut de convention écrite contraire, tous les fichiers source réalisés par Fil rouge conception graphique restent la propriété de Fil rouge conception graphique.** Tout droit gratuit de reproduction ultérieure, ainsi que de modification partielle ou totale de l'œuvre sont exclus.

Ainsi, sont protégés par les droits d'auteur (à défaut de convention écrite contraire):

- cahier des charges;
- idées, concepts, esquisses, maquettes;
- fichiers de travail, fichiers sources;
- contenu en général (textes, images, structure, ergonomie, etc.);
- fichiers scannés, photocopiés, numérisés, textes rédigés, photographies réalisées par Fil rouge conception graphique, etc.;
- les images achetées ne sont pas la propriété du client, celui-ci paie uniquement le droit à l'exploitation, selon les conditions fournies avec l'image en question (en aucun cas il ne peut les revendre). A savoir que d'autres peuvent se procurer ces images. Pour obtenir les droits complets sur une image, un mandat spécial doit être demandé.

Par défaut et selon ces conditions générales, la société cliente paie la réalisation d'un travail. Elle n'a droit qu'au produit fini et ne peut en exploiter le contenu, ni l'idée, sauf convention spéciale. Les fichiers sources restent la propriété de Fil rouge conception graphique, en aucun cas ils doivent être transmis à la concurrence.

Sauvegarde des données

Une fois le mandat terminé, Fil rouge conception graphique n'est pas tenu de sauvegarder ou d'archiver les données. En cas de panne ou de perte totale des fichiers informatiques, il ne pourra pas être exigé une indemnisation pour dommage et perte.

Copyright et mentions commerciales

Fil rouge conception graphique se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule "Design and copyright by Fil rouge conception graphique" assortie lorsque le support le permet de la mention du site commercial de son activité "www.filrougegraphic.ch".

Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, Fil rouge conception graphique se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction sa présentation publique. Pour ce faire, le client se doit de fournir, si le support le permet, cinq exemplaires de la réalisation finalisée.

For et droit applicable

Les tribunaux ordinaires du Canton du Jura (le recours au Tribunal Fédéral demeurant réservé) sont seuls compétents pour connaître tout litige pouvant survenir entre le client et Fil rouge conception graphique concernant l'interprétation ou l'exécution de leurs accords ainsi que des présentes conditions générales. Le droit suisse est seul applicable.